

Versailles, le 13 novembre 2018

**DIVISION
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Réf. : DPE 2018- N°69

Affaire suivie par :
Kadiatou DIALLO, chef de service DPE 3
Mel: ce.dpe3-congedeformation@ac-versailles.fr

Danielle FOLLET, chef de service DPE 2
Mel: ce.dpe2-congedeformation@ac-versailles.fr

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	DSDEN	A	ESPE
	78	A	Universités et IUT
	91	A	Gds. Etab. Sup
	92	A	CANOPE
	95		CIEP
	Circonscriptions	A	CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92	A	CROUS
	95		DDCS
I	Inspection 2nd degré		78
I	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
I	Lycées		95
	78	A	DRONISEP
	91		INS HEA
	92		INJEP
	95	I	SIEC
I	Collèges		UNSS
	78		
	91	I	Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	92		78
	95		91
	Écoles		92
	78		95
	91		
	92		Représentants des Personnels, 2nd degré
	95		
	Écoles privées		Associations de parents d'élèves académiques
	Collèges privés		78
	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE		95
I	EREA		
I	ERPD		

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 1 p.
Annexe 11 p.
Total 12 p.

**La Rectrice de l'Académie de Versailles,
Chancelière des Universités**

à
**Mesdames, Messieurs les présidents
d'université,
Mesdames, Messieurs les chefs
d'établissement des lycées généraux,
professionnels et technologiques,
Mesdames, Messieurs les principaux des
collèges, SEGPA**

**Objet : Congé de formation professionnelle des personnels
enseignants du 2nd degré, d'éducation et d'orientation titulaires et
non titulaires- Année scolaire 2019-2020**

Réf :

- Article 34, 6° loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 sur la formation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;
- Décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et ses établissements publics.

La présente circulaire a pour objet de vous communiquer les dates de dépôt des demandes de congés de formation professionnelle des personnels titulaires et non titulaires enseignants, d'orientation et d'éducation de votre établissement.

Les modalités et conditions d'attribution sont précisées dans les pages 2 à 7.

Le dossier de candidature pour les titulaires est indiqué en annexe 2 ; celui pour les non titulaires en annexe 3. Les dossiers de candidature **doivent être retournés via la voie hiérarchique au plus tard le 18 janvier 2019 délai de rigueur par voie électronique uniquement à :**

Pour les personnels titulaires : ce.dpe3-congedeformation@ac-versailles.fr

Pour les personnels non titulaires : ce.dpe2-congedeformation@ac-versailles.fr

Je vous demande de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance des personnels concernés.

**Pour la Rectrice par délégation
La Directrice des Ressources Humaines**

Signé : Marine LAMOTTE d'INCAMPS